



**Espèces menacées prioritaires**



Vison d'Europe

**Enjeux**

- Ensemble de pelouses sèches, pour lesquelles l'enjeu est donc de limiter l'embroussaillage qui élimine les espèces végétales remarquables.



- 1. Ne pas modifier la végétation** : ni produits phytosanitaires, ni arrosage (reculer les éventuels arroseurs présents sur les terres hautes de façon à ne pas arroser involontairement la pelouse), ni dépôt de déchets de quelque nature que ce soit, ni plantations arborées ou arbustives.



Les phytosanitaires détruisent les espèces végétales et animales remarquables de ce milieu fragile. Plantes et animaux de ces milieux ne tolèrent pas l'humidité. Les plantations arbustives et à fonction ornementales créent un ombrage qui fait disparaître ces plantes de milieu ouverts, très ensoleillés et très secs.



contrôle sur place du maintien de la pelouse calcicole.

- 2. Réaliser les fauches d'entretien entre le 1er octobre et le 15 mars** (période de dormance de la végétation), pour limiter la progression du Brachypode penné.



En entretenant aux périodes préconisées, on respecte ainsi la reproduction et la montée à graine des plantes fragiles, et on assure ainsi la pérennité des plantes des années suivantes.

contrôle sur place de l'absence de fauche hors de ces périodes.



Minoptère de Schreibers

- 3. Dans le cas de pâturage, privilégier le pâturage ovin (moutons) et limiter le chargement annuel moyen à 0,48 UGB/ha (soit 3 moutons/ha, 1 mouton = 0,16 UGB) ; l'utilisation d'ânes ou de chevaux est possible (seuls ou mixte), dans la limite d'un chargement équivalent (qui sera donné par l'animateur Natura 2000).**



La limitation du chargement permet à la fois d'entretenir le milieu en le laissant ouvert (grâce à la pâture) mais également de ne pas créer de surpâturage qui banalise voire anéantit complètement l'intérêt botanique et faunistique de la pelouse.

Contrôle sur place du chargement



**Espèces menacées  
prioritaires**


Vison d'Europe

Si je le souhaite, je suis aussi les recommandations suivantes:

**1. Privilégier les interventions d'entretien mécanique (débroussaillage, fauche) entre octobre et février.**

En intervenant entre octobre et février (au lieu d'intervenir jusqu'au 15 mars), les impacts sur la faune et la flore du milieu seront encore plus réduits. Les orchidées et autres plantes des pelouses calcaires sont en effet très précoces (apparaissent dès fin février).



Grand rhinolophe

**2. Exporter les produits de coupe**

Si les déchets de broyage sont laissés sur place, ils s'accumulent : d'année en année, le sol s'enrichit, la végétation initiale qui ne tolère que les sols pauvres et peu épais disparaît. Elle est remplacée par une flore banale.



Petit rhinolophe

**3. Privilégier le compostage plutôt que le brûlis des produits de coupe**

Le brûlis des produits de coupe est agressif pour le milieu et dangereux pour les habitations alentours, mieux vaut privilégier le compostage qui créera pour votre jardin un terreau riche et favorable à la reprise des plantes à massif (hors du site).



Milan noir

**4. Créer une zone tampon de 10m de large entre la culture du haut de coteau et la pelouse, au sein de laquelle la végétation se développera spontanément et sera entretenue par une simple fauche ou broyage (exporter les produits de fauche/broyage) d'automne**

Les espèces des pelouses calcaires sont très sensibles aux phytosanitaires et aux engrais. En installant une zone tampon, on limite les dégâts directs de tels produits sur les pelouses.



Pie grièche écorcheur

**5. Éviter (voire éliminer) la végétation nitrophile (ronces, sureau...) qui se développe sous les falaises et banalise l'intérêt biologique de la pelouse ; attention : cette végétation sera préservée dans les secteurs qui servent de couloir d'écoulement des eaux pluviales en provenance des coteaux, en particulier aux abords des habitations**

La végétation nitrophile pousse facilement dans les secteurs abandonnés (qui ont souvent servi de dépôt de déchets verts et dont les sols se sont artificiellement enrichis) et banalise l'intérêt biologique de la pelouse.

**6. Éliminer systématiquement les arbres ou arbustes non indigènes ou exotiques (buddleias...)**

Ces espèces se développent de manière invasive en étouffant le milieu et en le banalisant. Les espèces rares disparaissent.



Murin de Bechstein